

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2710-90**
À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2710-90 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2710 SUR LE ZONAGE

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption, à sa séance ordinaire du 6 septembre 2016, du premier projet de règlement numéro 2710-90 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage dans le but d'ajuster les normes de densité dans la zone I-507 et dans la zone I-500 uniquement pour les centres de traitement de matières recyclables, tiendra une assemblée publique de consultation le 3 octobre 2016 à 19 h 00 dans la salle du conseil située au 1800, boulevard Saint-Joseph, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)*;

QU'AU cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou la personne désignée par lui expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement vise les zones I-507 et I-500, tel qu'illustré ci-dessous;

QUE l'objet de ce projet de règlement est de supprimer le pourcentage d'occupation du sol minimal et le coefficient d'occupation du sol minimal dans la zone I-507 et de permettre, pour les centres de traitement de matières recyclables à l'intérieur de la zone I-500, un pourcentage d'occupation du sol minimal de 10 % et de n'exiger aucun coefficient d'occupation du sol minimal;

QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de règlement et le plan sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement au 1800, boulevard Saint-Joseph durant les heures de bureau.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 22 septembre 2016.

M^e Danielle Ruest
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine



Zones visées :
I-500, I-507



Zones contiguës :
R-200, R-201, R-203, R-209, R-210,
EP-502, I-501, I-505, I-506

**PUBLIC CONSULTATION MEETING
ON DRAFT BY-LAW NUMBER 2710-90**
TO ALL PERSONS INTERESTED BY DRAFT BY-LAW NUMBER 2710-90 AMENDING ZONING BY-LAW NUMBER 2710

NOTICE is hereby given :

THAT the Borough Council, following the adoption, at its regular sitting of September 6, 2016, of first draft by-law number 2710-90 amending zoning By-law number 2710 in order to adjust density standards in zone I-507 and in zone I-500 for recyclables processing centres only, will hold a public consultation meeting on October 3, 2016 at 7:00 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, in accordance with the provisions of an *Act respecting land use planning and development (CQLR, chapter A-19.1)*;

THAT at this public meeting, the Borough Mayor or the person designated by him will explain this draft by-law and the consequences of its adoption and will hear all persons wishing to be heard on the subject;

THAT this draft by-law concerns zones I-507 and I-500, as illustrated above;

THAT the object of this draft by-law is to eliminate the minimum land-use percentage and the minimum land-use ratio in zone I-507 and to allow, for recyclables processing centres in zone I-500, a minimum land-use percentage of 10 % and not require any minimum land-use ratio;

THAT this draft by-law contains provisions relating to a by-law that is subject to approval by way of a referendum;

THAT the draft by-law and the plan are available for consultation at borough hall, 1800 boulevard Saint-Joseph during office hours.

Given in Montréal, borough of Lachine, this September 22, 2016.